

Avis n° 2025/06  
relatif à l'accréditation de  
Ecole nationale des ponts et chaussées  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

### Ecole

Nom :	<b>Ecole nationale des ponts et chaussées</b>
Sigle :	ENPC
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de la Transition écologique
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Marne-la-Vallée

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Avis 2019/07-01

### Objet de la demande d'accréditation

#### **PE (périodique, renouvellement d'accréditation)**

Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Marne-la-Vallée

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole nationale des ponts et chaussées ;
- Vu le rapport établi par Sonia WANNER (membre de la CTI, rapporteur principal), Isabelle MARGAIN (experte auprès de la CTI, experte), María Dolores GURRUCHAGA (experte auprès de la CTI, experte internationale), Paul LEMEILLEUR (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 Juin 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, sur le site de Marne-la-Vallée	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale

**La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école**

La Commission donne un avis favorable à la mise en place de contrats de professionnalisation en 3ème année du cycle ingénieur pour la formation de l'ENPC mentionnée ci-dessus.

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations** selon le modèle disponible sur le site de la CTI. Ce document est à transmettre **le 15 juin 2027**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr.

**Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :**

**Pour l'école**

- Formaliser les objectifs fixés avec l'IP Paris et les moyens mutualisés associés ;
- Améliorer la notoriété des expertises développées plus récemment (ville et mobilité, industrie du futur, énergie et climat, numérique et données) ;
- Assurer une bonne appropriation du système d'assurance qualité par l'ensemble des personnels et la remise à niveau des outils du système d'information ;
- Clarifier l'ambition de la politique internationale de l'école notamment concernant l'internationalisation des formations ;
- Finaliser la politique sur le handicap de l'école et s'assurer de son appropriation par les étudiants notamment ;
- Développer les lieux de vies propres aux étudiants.

**Pour la formation**

- Faire évoluer la maquette pédagogique vers un modèle semestrialisé organisé en UE et ECUE, assorti de la mise en place de sessions de rattrapage, conformément au processus de Bologne ;
- Dissocier le dispositif de césure du dispositif de stage.

**Avis pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:**

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale des ponts et chaussées	2025	2029-2030

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 10 juin 2025,  
Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 8 juillet 2025.

La Présidente  
Claire PEYRATOUT

